

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Direction Territoriale Bassin de la Seine

UTI Loire

RÉÉQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE ENTRE LES PONTS- DE-CÉ ET NANTES – PHASE 1

MISSION EM2

COMPTE-RENDU D'ATELIER DE CONCERTATION (SERIE 2) SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

30/06/2015



setec
hydratec

setec
organisation



MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Indice d'évolution	Date de version	Modification / commentaires	Faite par
v1	29/07/2015	Relecture VNF - GIPLE	Anton KITANOV-DOUTRELEAU Agnès Le HEN Benoît CORTIER

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Sommaire

SOMMAIRE	2
FICHE DE SYNTHÈSE	3
OBJET DU DOCUMENT	3
1. ORDRE DU JOUR	4
2. ECHANGE AYANT FAIT SUITE A LA PRESENTATION DU PROJET	6
3. SYNTHÈSE DES THÉMATIQUES PRINCIPALES DES ÉCHANGES DU 1^{ER} ATELIER	7
4. RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES	11
4.1 GROUPE DE TRAVAIL ACTIONS ET AMÉNAGEMENTS	11
4.2 GROUPE DE TRAVAIL USAGES ET ACCÈS	12
4.3 GROUPE DE TRAVAIL RISQUES ET IMPACTS	12
5. COMPTE-RENDU DE L'ÉCHANGE EN PLENIÈRE SUITE AUX RESTITUTIONS DES RAPPORTEURS	14
6. ANNEXE 1 : PRÉSENTATION PROJÉTÉE EN SEANCE	19
7. ANNEXE 2 : LISTE DE PRÉSENCE A L'ATELIER	20

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Fiche de synthèse

Projet	Projet N°1, aménagement de Bellevue
Date	30/06/2015
Lieu	Sainte-Luce-sur-Loire
Organisateurs/intervenants	<p><u>VNF</u> :</p> <p>Nicolas Pichon, Chef de l'UTI Loire Jean-Pierre Coulon, Chargé d'opération</p> <p><u>GIP Loire Estuaire</u> :</p> <p>Pierre Bona</p> <p><u>Assistant au maître d'ouvrage (AMO)</u> :</p> <p><i>Volet techniques et environnementaux</i> :</p> <p>Benoît Cortier, directeur de mission (Hydratec) Agnès Le Hen, experte environnement (Aquascop)</p> <p><i>Volet concertation</i> :</p> <p>Anton Kitanov-Doutreleau, animation de la concertation (Setec Organisation)</p>
Nombre de participants	15 (cf liste de présence en Annexe 2 - §7)
Présentation diffusée en atelier	Cf Annexe 1 - §6

Objet du document

Le présent document constitue le compte-rendu de l'atelier du 30/06/2015 à Sainte-Luce-sur-Loire concernant le projet n°1 – aménagement de Bellevue – dans le cadre de l'opération de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes. Il s'inscrit dans la suite de l'atelier précédent ayant eu lieu le 26/05/2015.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

1. *Ordre du jour*

Anton KITANOV-DOUTRELEAU, Setec Organisation, présente l'ordre du jour de la séance – qui fait suite à un précédent atelier ayant eu lieu le 26/05/2015 – et les « règles du jeu » de l'atelier.

Il est proposé une séance en trois temps :

- Un délai d'un mois s'étant écoulé depuis la séance précédente et de nouveaux participants ayant rejoint la démarche depuis l'atelier précédent, un 1^{er} temps (en plénière) est consacré à une présentation synthétique (cf §6)
 - de l'opération ;
 - de la démarche de concertation et des ateliers menés dans l'optique de l'élaboration des programmes détaillés ;
 - des interlocuteurs ;
 - de l'objectif de ce 2^e atelier et de l'ordre du jour.
- Le 2^e temps de l'atelier est composé :
 - d'une présentation (en plénière) de la synthèse des échanges ayant eu lieu lors de l'atelier précédent et d'une proposition de regroupement des sujets en trois thématiques principales (cf §6) : (i) actions et aménagements, (ii) usages et accès, (iii) risques et impacts – l'objectif étant de structurer la suite des échanges et de pouvoir former des groupes de travail traitant chacun de façon privilégiée, une des trois grandes thématiques dégagées ;
 - d'un temps en groupes de travail plus réduits, dont l'objectif est d'approfondir de façon privilégiée chacune des thématiques et les sujets associés, d'en identifier de nouveaux, et plus généralement de favoriser l'échange libre entre les participants afin de croiser les compréhensions, perceptions, questionnements et propositions respectives des participants concernant le projet.

Ce travail est effectué sur la base d'un document de synthèse du 1^{er} atelier fourni à chaque groupe de travail (cf §3), et nécessite la désignation par chaque groupe de travail d'un rapporteur en vue de la restitution ultérieure à l'assemblée des travaux du groupe.
- Le 3^e temps de l'atelier est consacré à la restitution plénière, par chaque rapporteur, des réflexions et échanges ayant eu lieu au sein de son groupe. Ce temps est ensuite l'occasion d'un échange libre pendant lequel les participants peuvent réagir aux différentes restitutions et également proposer de nouveaux sujets.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Le déroulé de la séance est donné dans le **Tableau 1**. Il est à noter que le minutage correspond au déroulement *réel* de la séance et diffère du déroulement *prévisionnel* indiqué dans la présentation projetée en séance (cf §6). En effet, lors de l'atelier, les échanges et discussions en groupes de travail se sont révélés riches et fournis et il a été décidé de prolonger le temps accordé à cette phase de travail pour en tirer le plein bénéfice.

Minutage (2h30)	Séquences de la 2 ^e série d'ateliers	Prise de parole
1^{re} temps		
5min	Accueil, contexte de l'atelier, présentation des interlocuteurs et de l'ordre du jour	VNF/Setec
5min	Présentation globale de l'opération	VNF
5min	Présentation du projet	Setec
2^e temps		
15min	Restitution et synthèse des échanges du 1 ^{er} atelier, proposition de regroupement des sujets en grandes thématiques	Setec
45min	Approfondissement des thématiques et groupes de travail	Participants
10min	<i>Pause</i>	
3^e temps		
1h	Restitution des échanges des groupes de travail et partage des analyses, propositions et questionnements	Participants
5min	Conclusion : - Présentation de la suite du calendrier - Remerciements	VNF/Setec

Tableau 1 – Déroulé de l'atelier

*

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

2. Echange ayant fait suite à la présentation du projet

Un échange a fait suite à la présentation du projet par Benoît CORTIER, AMO :

Serge MOUNIER, Maire de la Commune de Thouaré-sur-Loire, Membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole, Conseiller départemental, demande quelles sont les motivations de l'objectif de remontée du niveau de la Loire ; est-ce lié à un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau (pour notamment permettre la baignade comme cela était possible en des temps moins récents) ? Quel sera le risque vis-à-vis des crues ? La commune de Thouaré-sur-Loire a récemment connu deux inondations.

Pierre BONA, GIP Loire Estuaire, indique que la réflexion part :

- du constat du niveau d'érosion et d'enfoncement actuel du lit de la Loire (notamment dû à des raisons historiques, liées à l'extraction de matériaux pendant le XX^e siècle et à l'aménagement de nombreux seuils), à l'abaissement des niveaux d'eau qui en ont résulté et à l'absence d'alimentation des bras morts ;
- des résultats de l'évolution tendancielle (moyen et long terme) d'enfoncement du lit en particulier entre Oudon et Ancenis, d'un ordre de grandeur prévisionnel correspondant à plusieurs dizaines de cm.

Serge MOUNIER, Maire de la Commune de Thouaré-sur-Loire, Membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole, Conseiller départemental, indique que son inquiétude porte en particulier sur le bouchon vaseux (qui rend notamment impossible la baignade là où elle était possible il y a de cela quelques dizaines d'années).

Jacques HERMANT, Association La Gaule Nantaise, estime que l'objectif est de retrouver l'état initial de la Loire.

Pierre BONA, GIP Loire Estuaire, indique qu'il manque plusieurs millions de m³ de sédiments pour revenir à l'état initial, et que l'enjeu est de trouver un compromis pour une solution favorisant au maximum un fonctionnement naturel satisfaisant à un coût financier.

*

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

3. Synthèse des thématiques principales des échanges du 1^{er} atelier

La synthèse ci-dessous présente une proposition de regroupement, par grandes thématiques, des sujets abordés lors de l'atelier précédent.

Cette synthèse est présentée sous le format suivant :

THEMATIQUE

Sujet n°1. Question ou point porté à l'attention du maître d'ouvrage par les participants à l'atelier.

→ Élément de réponse fourni à ce stade par le maître d'ouvrage

Sujet n°2. Question ou point porté à l'attention du maître d'ouvrage.

→ Élément de réponse fourni à ce stade par le maître d'ouvrage

*

La synthèse proposée est la suivante :

ACTIONS / AMÉNAGEMENTS

Critères de décision. Quels critères seront-ils retenus pour arbitrer entre les différents enjeux et contraintes (environnementaux, navigation, etc.) sans que le projet soit remis en cause ? Il ne faudrait pas assigner au projet des enjeux intenable au regard du caractère aléatoire des perspectives de navigation. Une pré-définition du projet orientée sur les enjeux de navigation risque d'être trop compliquée à tenir pour la mise en œuvre du projet.

→ L'aménagement n'est pas pré-orienté en faveur de la navigation mais une vérification de la compatibilité de l'aménagement avec la navigation est nécessaire. En

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

outre, la réponse à d'éventuelles incompatibilités (sur certaines plages horaires par exemple) n'est pas à trouver systématiquement dans l'aménagement ; des adaptations peuvent aussi être trouvées dans les usages.

Efficacité de l'ouvrage. Comment l'efficacité de l'aménagement au regard des objectifs est-elle justifiée ; n'y a-t-il pas contradiction entre une action de resserrement du lit et la création des conditions de dépôt de sable ?

→ L'aménagement consistera à créer une section contractée sur une certaine longueur afin d'entraîner un rehaussement de la ligne d'eau actuelle en amont. Dans la section contractée, les vitesses seront fortes et aucun dépôt de matériaux n'est attendu. Il conviendra au contraire de prévenir tout risque d'érosion en renforçant le fond du lit (mise en place d'une couche de matériaux grossiers non érodables). Le rehaussement des lignes d'eau en amont entraînera par contre un ralentissement des écoulements pour une large gamme de débits, favorable au dépôt de sédiments sur les secteurs situés en amont.

Dimensionnement. Peut-on disposer d'informations plus précises et détaillées concernant les dimensions et localisation de l'ouvrage ?

→ L'opération ne situe actuellement pas à ce niveau de précision. La phase actuelle est la préparation de l'élaboration des programmes de chacun des 4 projets, le but étant de définir les objectifs, fonctions et enjeux des projets (et l'objet de la présente concertation est notamment de recenser et analyser au mieux les besoins des acteurs du territoire concernés). La solution technique sera définie ultérieurement lors des études de conception au cours desquelles seront réalisées les modélisations nécessaires à l'élaboration de plans et de coupes détaillées.

Connexions. Concernant les bras et connexions, quels autres projets sont-ils envisagés ? Quels en seraient les porteurs ? À qui et quand peut-on adresser une expression de besoin ? Par exemple : le bras de l'île Clémentine est envasé et fortement boisé ; une restauration mécanique (souhaitable sur une longueur d'environ 800 m) est-elle envisagée ?

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

→ Le Contrat pour la Loire est prévu en deux phases sur une durée de 6 ans :

- une 1^{re} phase de 3 ans pour des actions identifiées ;
- puis une 2^e phase de 3 ans pour des actions non identifiées à ce stade ou non couvertes par la 1^{re} phase du contrat, et qu'il reste donc à faire émerger ; il faut commencer dès la 1^{re} phase à faire émerger les actions à intégrer lors de la 2^e phase. Les questions principales à se poser pour ces actions à faire émerger sont notamment : Qui en assurera la MOA ? Quelle est la nature technique du projet ? Quel en est le chiffrage ? etc.

USAGES ET ACCÈS

Eau potable. Les impacts sur la qualité de l'eau (salinité, présence de sédiments, etc.) sont-ils à prévoir ? (en particulier lié au captage alimentant Nantes Métropole). Concernant le captage de Basse-Goulaine, il est fondamental de traiter la question de l'impact de l'aménagement sur le front de salinité.

→ Les impacts en termes de salinité de l'eau et risque de colmatage des prises d'eau par des sédiments seront des sujets qui seront à prendre en compte. En outre, le GIP Loire Estuaire dispose d'un outil de modélisation de salinité qui pourrait être mobilisable dans le cadre des études à venir. La prise d'eau alimentant Nantes Métropole est située 10 km en amont de l'aménagement. D'autres prises d'eau sont également potentiellement concernées (pour les maraîchers par exemple), ainsi que le champ de captage de la Basse-Goulaine au droit de l'aménagement.

Accès aux îles. Qu'advient-il du caractère insulaire de l'île Clémentine et des conditions d'accès actuelles à l'île par les engins pour des raisons d'entretien du terrain communal ?

→ Il ne faut pas exclure que ces conditions soient à adapter dans une certaine mesure du fait de l'aménagement projeté. Il serait très utile que les conditions actuelles d'accès par les engins soient communiquées à VNF.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Navigabilité. Des petits bateaux pourront-ils toujours franchir le secteur ?

→ Il est estimé que le franchissement ne sera probablement plus possible dans certaines conditions de vitesses et que, le cas échéant, des mesures d'accompagnement devront être recherchées.

RISQUES ET IMPACTS

Périmètre du projet. La pertinence des limites (aval et amont) du périmètre du projet est à justifier. Il est important d'avoir une vision globale du problème, des enjeux et des impacts pour une prise en compte des effets et des intérêts des acteurs situés en amont et en aval.

Connexions. Quel sera l'impact sur les hauteurs d'eau dans le bras de Thouaré ?

→ L'aménagement aura pour objectif un étalement de la perte de charge sur un certain linéaire, donc la connexion aval du bras de Thouaré avec le lit principal sera à prendre en compte dans la conception générale de l'aménagement.

Angélique des estuaires. Quel impact est-il appréhendé sur l'Angélique des estuaires ?

→ L'existence de la plante n'est a priori pas remise en cause, mais les conditions de marée basse seront modifiées. L'impact sera examiné notamment dans le cadre de l'étude d'impact de l'opération.

Front de salinité. L'impact sur le front de salinité (espèces aquatiques végétales ou animales) devrait être examiné.

Interfaces. Plusieurs interfaces (pont de Bellevue, prises d'eau) devront être prises en compte.

Niveaux de crues. Les études des solutions devraient être effectuées en prenant différents niveaux de crues à définir, et mesurer les impacts sur l'économie.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

4. Restitution des groupes de travail thématiques

4.1 Groupe de travail ACTIONS ET AMÉNAGEMENTS

Rapporteur : **Pierre BONA, GIP Loire Estuaire.**

- La remontée des niveaux d'eaux présentera-t-elle des risques pour les berges ?
- Il est important de tenir compte du fonctionnement local au droit de l'aménagement et également des bras secondaires (bras de l'île Clémentine, bras de Thouaré). Le problème devra être appréhendé en termes de zone d'influence.
- La commune de Sainte-Luce-sur-Loire souhaite que soit organisée une réunion sur site pour aborder la question de l'entretien des berges, et entamer la réflexion quant aux actions de préparation à mener avant la mise en œuvre de l'aménagement lui-même.
- Un point de vigilance est mis en avant quant à la conception de la configuration des épis en rive gauche pour la bonne prise en compte de la problématique d'inondation.
- La vocation de l'aménagement étant de piéger les sédiments venus de l'amont, il sera important de mesurer l'efficacité de la rétention des sédiments à l'amont. Un protocole de mesure sera à définir et mettre en place avant la mise en œuvre de l'aménagement pour mesurer les effets a posteriori (quantité de sédiments piégée, quantité de sédiment continuant de transiter vers l'aval).

*

Commentaire suite à la restitution du groupe de travail :

Pierre BONA, GIP Loire Estuaire, estime que des sédiments continueront de transiter. Ce sujet sera intégré au dispositif complet d'évaluation (actuellement en cours d'élaboration) qui sera mis en œuvre ; ce dispositif prendra en compte l'évaluation des impacts sur les usages.

*

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

4.2 Groupe de travail USAGES ET ACCES

Rapporteur : **Johnny GONCALVES, VNF Exploitation.**

- Navigation : L'aménagement ne condamne-t-il pas la navigabilité ?
- Quelles seront les périodes d'interruptions de la navigation pendant les travaux ? Les modalités d'informations des usagers sont à anticiper. Des pontons seront également à prévoir (zones d'attentes pour l'obtention de bonnes conditions de marées en phase chantier et après aménagement).
- L'aménagement interférera-t-il avec les emprises des zones de stationnement des bateaux ? Comment l'accès aux cales sera-t-il impacté ?
- Eau potable :
 - Il est indispensable d'analyser l'impact de la remontée d'eau sur les prises d'eau (prélèvement et rejet) ;
 - L'impact de la phase travaux sur la qualité de l'eau potable est à analyser ;
 - Quels seront les indicateurs de suivi de la qualité de l'eau (en particulier liée à la salinité) ?
- Quelle serait la période la plus propice pour la réalisation des travaux ?
- Il est important d'examiner la question des accès aux îles avec les communes concernées et de déterminer quels sont les usages actuels.

*

4.3 Groupe de travail RISQUES ET IMPACTS

Rapporteur : **Régis LE QUILLEC, Agence de l'eau.**

- Plusieurs personnes non présentes lors du 1^{er} atelier se posent des questions concernant :
 - les dimensions de l'aménagement ; quelle en sera la longueur ?
 - la localisation de l'aménagement ; celle-ci est-elle actuellement déterminée ? est-elle susceptible d'être modifiée ?

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

- les impacts sur les lignes d'eau en fonction des différents débits.
Globalement, il est attendu une analyse de l'impact sur la zone d'influence de l'aménagement.
- Quelle est la définition de la transparence de l'ouvrage ? Cela ne concerne-t-il que les forts débits ? La question du degré d'acceptabilité est posée, notamment au regard du fait qu'une grande agglomération est située en aval (turbidité, dynamique du front de salinité, ...).
- Quel sera l'impact sur la levée située en rive gauche (cogérée par le Conseil départemental et la DIR) ? Une étude danger est actuellement en cours ; il devrait être tenu compte de ses résultats.
- La question de la connectivité avec tous les écoulements (bassins adjacents et évacuation des eaux) en forts débits et fortes pluviométries est à examiner.
- Angélique des estuaires : l'étude des impacts nécessite qu'un état initial soit déterminé, avec une vigilance particulière pour les espèces protégées. Un retour d'expérience d'autres opérations réalisée localement pourrait être mis à profit.
- Pont de Bellevue : L'accélération des vitesses d'écoulement nécessitera-t-elle une protection ou un renforcement des piles du pont ? A-t-il été envisagé une localisation de l'aménagement en aval du pont pour que l'impact sur les piles du pont soit moins important ?
- Continuité écologique à maintenir.
- Impact paysager : L'acceptabilité de l'impact paysager est à examiner, en particulier en période d'étiage.
- Quels sont les critères adoptés pour déterminer le caractère optimal de l'aménagement et à concilier pour aboutir à un compromis ? (coût de l'aménagement, impact sur la connectivité, etc. ?)
- Navigation : Quelles mesures sont-elles prévues en termes d'accompagnement des impacts et contraintes créés pour les usagers ?

*

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

5. Compte-rendu de l'échange en plénière suite aux restitutions des rapporteurs

Lenaïck LE FAOU, Comité des Armateurs Fluviaux, estime que la notion de « petits bateaux » évoquée dans les présentations est à préciser.

Nicolas PICHON, VNF, indique qu'il s'agit plutôt de renvoyer à des typologies d'usages (qui permettront de classer chaque bateau et leurs caractéristiques) pour déterminer les mesures d'accompagnement

Anton KITANOV-DOUTRELEAU, AMO concertation, indique qu'un exemple de classification par les usages (à compléter et préciser) serait :

- Pêcheurs professionnels (petits chalutiers) ;
- Pêcheurs amateurs ;
- Plaisance ;
- Commerce et transport de passagers ;
- Bateaux mus à force humaine.

Les questions ne se poseront certainement pas pour tous les types d'usages avec la même importance. Par exemple, la question de l'impact de l'aménagement sur la sécurité sera particulièrement importante dans le cas des bateaux mus à force humaine ; pour les bateaux de commerce et de transport de passagers, ce pourrait être la question de la longueur de l'aménagement et du tirant d'eau résultant ; pour les bateaux de pêcheurs professionnels ou amateurs, ce pourrait être la question des survitesses créées par l'aménagement.

Johnny GONCALVES, VNF Exploitation, pose la question de l'impact sur la pratique du kayak.

Nicolas PICHON, VNF, indique qu'ils rentrent dans la catégorie des bateaux mus à force humaine évoquée précédemment et présentant en particulier un enjeu de sécurité. Une restriction d'usage sera peut-être à mettre en place dans une certaine mesure, mais l'objectif est de permettre la continuité de cet usage.

Benoit CORTIER, AMO, indique que le retour d'expérience de l'opération du Fresne pourra être utilement mis à profit.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Nicolas PICHON, VNF, indique qu'il faudra bien comparer les vitesses modélisées aux vitesses constatées.

Yann NICOLAS, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Maine-et-Loire, indique qu'une différence avec le Fresne est que les bateaux peuvent passer par le bras de Cul-de-Bœuf.

Régis LE QUILLEC, Agence de l'eau,

- indique que l'opération expérimentale du Fresne avait fait l'objet d'un bilan formalisé dans un document officiel (comportant notamment des données de navigation). Il souligne en outre que l'aspect navigation de l'étude d'impact réalisée à l'époque aurait pu être davantage développé et qu'un retour d'expérience est à tirer ;
- souligne, de manière générale pour l'ensemble de l'opération, le fait que l'objectif de restauration morphologique de la Loire et des cours d'eau ainsi que l'amélioration de la connectivité
 - s'inscrit dans un historique cohérent d'études et d'aménagements tests,
 - est inscrit dans plusieurs documents officiels (notamment : Plan Loire IV, FEDER Loire, Projet de SDAGE 2016-2021).

Johnny GONCALVES, VNF Exploitation, estime que la définition du balisage nécessaire pour la bonne mise en œuvre de l'aménagement ne sera pas de la responsabilité de l'exploitation.

Pierre BONA, GIP Loire Estuaire, indique que cette définition sera fonction des champs de vitesses, et que le balisage devrait constituer un des volets des études de conception à venir.

Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire de Demain (CLD), indique qu'il souhaiterait disposer d'informations sur les horaires de renverse et évoque un compte-rendu portant sur les conditions de franchissement ayant fait l'objet d'un rapport de l'ANPEI ; il propose de rechercher et communiquer ce compte-rendu.

Yann NICOLAS, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Maine-et-Loire, demande quand pourront être communiquées davantage d'informations techniques, notamment concernant le dimensionnement de l'aménagement ; et insiste sur la nécessité d'une définition assez rapide de l'avant-projet car la question des vitesses est un sujet a priori critique pour la franchissabilité piscicole.

Pierre BONA, GIP Loire Estuaire, indique que ce sujet fera l'objet d'un groupe de travail et qu'a priori les poissons ne passeraient pas par le chenal principal mais entre le chenal

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

resserré et les berges ; ceci constitue un enjeu notamment dans la conception des épis latéraux.

Yann NICOLAS, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Maine-et-Loire, estime qu'il y a là une contradiction avec l'objectif de restauration d'un fonctionnement naturel, et qu'on se dirige vers un dispositif équivalent à une passe à poisson géante.

Nicolas PICHON, VNF, indique que ce sujet sera abordé lors des études en 2016 et qu'il sera utile de connaître les conditions actuelles de franchissement des poissons.

Yann NICOLAS, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Maine-et-Loire, estime qu'avec les vitesses à proximité des berges et en prenant l'hypothèse d'une longueur de 800m à franchir, les poissons seraient vulnérables et trop facilement capturables.

Emile DURAND, Comité pour la Loire de Demain (CLD), indique qu'il comprend le questionnement mais se demande si la continuité piscicole ne serait pas davantage compromise si aucun aménagement n'était mis en œuvre.

Benoit CORTIER, AMO, indique que la phase actuelle est celle de la préparation de la rédaction des programmes en vue de consulter les bureaux d'études, et qu'un travail en amont est à mener dès à présent sur ce sujet ; il propose que soit organisée une réunion de travail spécifique sur la franchissabilité piscicole.

Yann NICOLAS, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Maine-et-Loire, indique qu'il est choqué par l'emploi du terme « franchissabilité » alors qu'on parle d'objectif de « rééquilibrage ».

Nicolas PICHON, VNF, indique qu'il serait impossible de parvenir à un rééquilibrage du lit de la Loire sans cet aménagement de Bellevue et rappelle que la Fédération de pêche était elle-même demandeuse de propositions. Le débat montre que le niveau d'exigence sur ce sujet reste à définir et qu'il est logique et important de se tourner vers les professionnels (ONEMA, etc.). Si l'impact est anticipé, des mesures adéquates peuvent être recherchées et mises en œuvre.

Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire de Demain (CLD), estime qu'il se dégage des échanges l'idée de chenaux secondaires.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Nicolas PICHON, VNF, indique que, pour être approfondi, le sujet nécessite une expertise en franchissement piscicole.

Anton KITANOV-DOUTRELEAU, AMO concertation, propose de poursuivre la réflexion sur les autres sujets que les participants souhaiteraient aborder et relève le fait que la question de l'intégration paysagère n'a par exemple pas été abordée jusqu'à présent.

André CHAPEAU, Association La Bellevusienne,

- indique qu'actuellement, à marée haute le paysage est plutôt joli, mais qu'à marée basse la promenade sur les rochers n'est pas possible en raison de la présence de vase ;
- indique que sa crainte ne porte pas trop sur l'aspect paysager mais surtout sur l'impact de la remontée des lignes d'eau en cas d'inondations ; les aménagements effectués ne donnent pas satisfaction et l'absence d'entretien des fossés est un facteur aggravant ; en outre, il est difficile d'obtenir des réponses de la part des différents services et institutions qui se renvoient la balle sur ce sujet.

Benoit CORTIER, AMO, indique que l'impact paysager sera surtout perceptible lors des marées basses d'été.

Nicolas PICHON, VNF, indique que l'avis des riverains sur l'intégration paysagère sera sollicité lors de la présentation des études et de leur avancement.

Johnny GONCALVES, VNF Exploitation, demande quel sera le contenu du programme et si les schémas du diaporama de présentation du projet projeté en séance seront intégrés au document.

Benoit CORTIER, AMO, indique que le programme se présentera sous formes d'objectifs. Le principe d'aménagement ne devrait pas être bouleversé, son élaboration a été étudiée et fait l'objet d'un encadrement scientifique ; il reste en revanche des degrés de liberté concernant le dimensionnement qui nécessite d'être étudié.

Nicolas PICHON, VNF, conclut l'atelier :

- en donnant les éléments de calendrier à venir (cf §6 – Annexe 1 Présentation projetée en séance)
- en remerciant les participants et en leur indiquant qu'une restitution des deux ateliers le sera communiquée (compte-rendu, synthèse et supports de présentation utilisés en séance) ; les participants sont invités à faire part de leurs réactions, remarques ou propositions de correction (en cas d'erreur de transcription de leur intervention dans le

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

compte-rendu) via une adresse mail qui leur sera communiquée avec les documents de restitution.

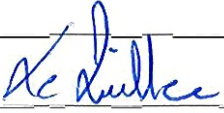
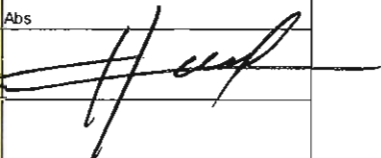
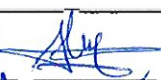
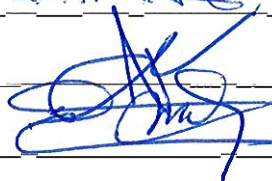

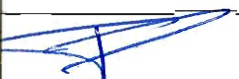
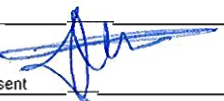
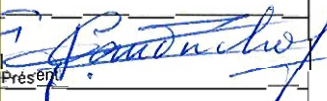


Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

6. Annexe 1 : Présentation projetée en séance

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

7. Annexe 2 : Liste de présence à l'atelier

Organisme	Titre	Nom	Adresse postale 1	Adresse postale 2	Num tél	Adresse Mail	Émargement
ADAPAEF 44	Président	CHAUSSON Gilles					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	MOUREN Jacques	1, rue Eugène Varlin CS40521	44105 Nantes cedex 4			
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	LE QUILLEC Régis	1, rue Eugène Varlin CS40521	44105 Nantes cedex 4			
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Messieurs	RIVOAL Jean-Louis	1, rue Eugène Varlin CS40521	44105 Nantes cedex 4			
Association "La Bellevusienne"	Monsieur	CHAPEAU André	3 impasse des civelles	44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	06		Présent
Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels Maritimes et Fluviaux en Eau Douce de Loire Atlantique	Monsieur	MACE Didier					Abs
Association de la Gaulle Nantaise		M ^r HERMANT	14 rue Traversière St-Joseph de Port-Louis				
Association Loire et Marine			Place du Valon	49570 MONTJEAN SUR LOIRE			
Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures	Monsieur le délégué régional ANPEI	LEBERT Alain			06		
Association syndicale des maraîchers (Nord Loire)	Madame ou Monsieur le Président	Préciser que c'est à adresser aux Maires	Mairie Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109	44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX			
BRGM des Pays de la Loire	Monsieur	CONIL Pierre	1, rue des Saumonières - BP 92342	44323 NANTES			
CEN des Pays de la Loire (animateur du site N2000 et animation du contrat pour la Loire et ses annexes)		BOITARD Franck - LERAY Adeline	2 rue de la Loire	44200 NANTES	02 02		Adeline LERAY 
Comité des Armateurs Fluviaux	Madame	LE FAOU Lenaïck					
Comité pour la Loire de demain	Monsieur	DURAND Emile					
Comité pour la Loire de demain	Monsieur	AUGEREAU Hugues			06		
Comité pour la Loire de demain	Monsieur	BIRGAND Jacques			06		
Comité pour la Loire de demain	Monsieur	GLOTIN Jean-Baptiste			02		
Comité pour la Loire de demain	Monsieur	MENANTEAU Yves					
Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux			13 rue Marguerite de Clisson	49270 Champtoceaux			Présent 
Communauté de Communes Loire-Divatte			84, rue Jean Monnet - ZAC de la Sensive	44450 La Chapelle-Basse-Mer			
Commune de Basse Goulaine	Madame ou Monsieur le Maire		25 rue de la Razée	44115 Basse-Goulaine			
Commune de La Chapelle Basse Mer	Madame ou Monsieur le Maire		10 rue Mériadec Laënnec	44450 LA CHAPELLE-BASSE-MER			
Commune de La Varenne	Madame ou Monsieur le Maire		16, route d'Anjou	49270 LA VARENNE			
Commune de Le Cellier	Madame ou Monsieur le Maire	GAUDUCHON Jean Guy	62 rue de Bel-Air	44850 LE CELLIER	02		
Commune de Mauves sur Loire	Madame ou Monsieur le Maire		7 rue Carteron - BP 05	44470 MAUVES SUR LOIRE			Présent
Commune de Saint Julien de Concelles	Madame ou Monsieur le Maire	BERNARD Frédéric	4, rue des Heurthauds	44450 Saint-Julien-de-Concelles			
Commune de Sainte-Luce sur Loire	Madame ou Monsieur le Maire		Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109	44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX			

Commune de Sainte-Luce sur Loire	Monsieur	CHAMBONNEAU Didier	Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109	44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
Commune de Sainte-Luce sur Loire	Monsieur	LEFEUVRE Jean-Michel	Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109	44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
Commune de Sainte-Luce sur Loire	Madame	LUTUM Lydia <i>A. CHASSEAU</i>	Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109	44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
Commune de Thouaré sur Loire	Monsieur ou Monsieur le Maire	<i>Serge ZOUVER</i>	6 Rue de Mauves BP 50316	44470 THOUARÉ-SUR-LOIRE
Conseil départemental de la Loire Atlantique	Madame ou Monsieur le conseil départementale du canton de Carquefou	FAISSOLLE Frédéric, Responsable Un	Département de Loire-Atlantique, 3 quai ceineray CS 94109	44041 Nantes Cedex 1
Conseil départemental de la Loire Atlantique	Madame ou Monsieur le conseil départementale du canton de Saint Sébastien sur Loire		Département de Loire-Atlantique, 3 quai ceineray CS 94109	44041 Nantes Cedex 1
Conseil Régional des Pays de la Loire	Monsieur	DOUGE Christophe	1 Rue de la Loire	44966 NANTES CEDEX 9
Conseil Régional des Pays de la Loire	Monsieur le Président	AUXIETTE Jacques	1 Rue de la Loire	44966 NANTES CEDEX 9
Conseil Régional des PdL – Service Environnement	Madame et Monsieur	URVOY Channig / COIC Bruno	1 Rue de la Loire	44966 NANTES CEDEX 9
CROISI EUROPE	Monsieur	FIORILLO Franck	Société CROISI EUROPE 12, rue de la division Leclerc	F 67000 STRASBOURG
DDTM de la Loire Atlantique - SBE	Monsieur le Directeur Départemental		10 bd Gaston Serpette	Nantes
Département de la Loire Atlantique – Direction économie environnement	Monsieur	BUCCO Jean-François	Département de Loire-Atlantique, 3 quai ceineray CS 94109	44041 Nantes Cedex 1
DIR Ouest / PGOA	Monsieur	MACOUIN Brice	6 rue Dugay-Trouin BP 20399	44819 Saint-Herblain Cedex
DREAL des Pays de la Loire	Mme La Directrice		5 Rue Française Giroud	44200 NANTES
École centrale de Nantes – Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Énergétique et Environnement Atmosphérique	Monsieur	HASCOËT Jean-Yves	École Centrale de Nantes - 1 rue de la Noë BP 92101	44321 Nantes Cedex 3
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Loire Atlantique	Monsieur	MOUREN Vincent		
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Loire Atlantique	Monsieur	NICOLAS Yann		
France Nature Environnement Pays de la Loire			76 ter rue Lionnaise	49100 Angers
GIP Loire Estuaire	Evaluation du contrat L&A	MUSARD Denis	22 rue de la Tour d'Auvergne	44200 Nantes
GIP Loire Estuaire	Evaluation du contrat L&A	BONA Pierre		
GIP Loire Estuaire	Evaluation du contrat L&A	CERISIER Sylvain		
GPM Nantes Saint-Nazaire	Monsieur	DELOUIS Antoine	18 quai Ernest Renaud BP 18609	44186 NANTES Cedex 4
GPM Nantes Saint-Nazaire	Monsieur	CHEVALIER François	18 quai Ernest Renaud BP 18609	44186 NANTES Cedex 4
LPO de la Loire Atlantique	Monsieur		1 rue André Gide	44300 Nantes
Nantes Métropole - direction de l'Eau	Chargé de mission Animation	CODET François	2 cours du champs de mars	44923 Nantes Cedex 9
ONEMA	Monsieur	STEINBACH Pierre	ONEMA - Dir Centre - Poitou Charente 9, avenue Buffon - Bât. Vienne	45063 ORLEANS cedex 2
ONEMA	Délégation Loire Atlantique	SACIER Bruno	1, rue Eugène Varlin 44100 Nantes	44100 Nantes
Sauvegarde de la Loire Angevine	Monsieur	ZEIMERT Jacques	Association SOS Loire-Vivante – ERN France 14 rue Lionnaise	49100 ANGERS

[Handwritten signatures]

V. LE BIAZON
P.O. B. JULLIÈRE

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Présent

Abs

Abs

Sauvegarde de la Loire Angevine	Monsieur	LIENTOUT Michel	Association SOS Loire-Vivante – ERN France 14 rue Lionnaise	49100 ANGERS
SGAR des Pays de la Loire	Monsieur	AUGE Bertrand	6 quai Ceineray BP 33515- 44035 Nantes Cedex 1	
SOS Loire Vivante	Madame	LEMOINE-MAULNY Estelle		
Sous préfecture d'Ancenis	Madame la Sous préfet par interim		Allée de la Providence BP 40209 - 44150 ANCENIS	
Syndicat mixte Eau potable sud Loire			58 rue du taillis Queneau	44115 Basse Goulaine
Union Fluviale et Maritime de l'Ouest	Monsieur	BOISDRON Philippe	Rue de l'Île Pointière BP 4221	44000 NANTES
Université d'Angers Laboratoire d'Etudes Environnementales des Systèmes Anthropisés	Directeur LEESA et Responsable EQUAM	BALLOUCHE Aziz	Université d'Angers UFR Sciences 2 Bd Lavoisier	49045 Angers cedex 01
Université d'Angers Laboratoire d'Etudes Environnementales des Systèmes Anthropisés	Professeur des universités UMR 6554 LETG	FLEURANT Cyril	Université d'Angers UFR Sciences 2 Bd Lavoisier	49045 Angers cedex 01
Université de Nantes Institut de Géographie et d'Aménagement - IGARUN	Monsieur	FRITSCH Bernard	IGARUN Campus du Tertre - BP 81227	44312 Nantes cedex 3
Université François Rabelais Géo-hydro-systèmes continentaux (GEHCO)	Monsieur	DESMET Marc	U.F.R. Sciences et Techniques Parc Grandmont	37200 TOURS
VNF – subdivision exploitation	Monsieur	GONCALVES Johnny		